

FONDATION TEL-JEUNES

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

FONDATION TEL-JEUNES
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2022

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 13
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Coût direct des événements	14
Annexe B - Frais généraux	14
Annexe C - Autres produits	14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
FONDATION TEL-JEUNES

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme FONDATION TEL-JEUNES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme beaucoup d'organismes de bienfaisance, les produits de FONDATION TEL-JEUNES, comprennent entre autres, les dons du grand public, qui ne se prêtent pas à un audit complet selon les procédés d'audit. Par conséquent, notre audit des produits provenant de dons du grand public a été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si les montants des produits de dons du grand public, de l'insuffisance des produits sur les charges et de l'actif net pour les exercices terminés au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020 auraient dû faire l'objet d'ajustements.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport annuel de la Fondation Tel-Jeunes mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Papillon & Associés inc¹

Prévost, le 7 juin 2022

¹ Par Chantal Campeau, CPA auditrice

FONDATION TEL-JEUNES

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022	2021
PRODUITS		
Événements	842 584 \$	918 640 \$
Frais refacturés à Générations	94 780	105 165
	937 364	1 023 805
DONS ET CONTRIBUTIONS		
Particuliers	239 333	212 276
Entreprises	935 608	985 742
Fondations		
Fondation Lucie et André Chagnon	400 000	405 000
Autres Fondations	154 220	288 500
Fondation Marcelle et Jean Coutu	30 000	30 000
Fondation J. Armand Bombardier	25 000	25 000
Fondation J.A. DeSève	10 000	10 000
Fondations Communautaires du Canada	-	163 400
	1 794 161	2 119 918
	2 731 525	3 143 723
COÛT DIRECT DES ÉVÉNEMENTS (annexe A)	309 241	64 136
	2 422 284	3 079 587
CHARGES		
Salaires et charges sociales	500 988	553 725
Frais généraux (annexe B)	366 990	380 126
Campagnes promotionnelles	84 654	18 862
	952 632	952 713
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	1 469 652	2 126 874
CONTRIBUTIONS À CENTRE DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE FAMILIALE GÉNÉRATIONS	(400 000)	(568 400)
AUTRES PRODUITS (annexe C)	153 939	170 473
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 223 591 \$	1 728 947 \$

FONDATION TEL-JEUNES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	Affectés au fonds de réserve (note 3)	Investis en immobilisations corporelles et en actifs incorporels	Actifs nets non affectés	2022 Total	2021 Total
SOLDE AU DÉBUT	1 000 000 \$	46 856 \$	2 049 802 \$	3 096 658 \$	1 367 711 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(31 076)	1 254 667	1 223 591	1 728 947
SOLDE À LA FIN	1 000 000 \$	15 780 \$	3 304 469 \$	4 320 249 \$	3 096 658 \$

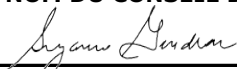
FONDATION TEL-JEUNES

BILAN

31 MARS 2022

	2022	2021
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	861 128 \$	632 223 \$
Comptes clients et autres créances (note 5)	46 790	86 197
Subventions à recevoir	-	27 347
Frais payés d'avance	18 257	49 585
	926 175	795 352
ENCAISSE FONDS DE RÉSERVE	1 000 000	1 000 000
PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR	2 578 862	1 526 767
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	4 129	12 532
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	11 651	34 324
	4 520 817 \$	3 368 975 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	112 993 \$	105 967 \$
Revenus reportés	87 575	166 350
	200 568	272 317
ACTIF NET		
AFFECTÉS AU FONDS DE RÉSERVE (note 3)	1 000 000	1 000 000
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN ACTIFS INCORPORELS	15 780	46 856
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	3 304 469	2 049 802
	4 320 249	3 096 658
	4 520 817 \$	3 368 975 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

FONDATION TEL-JEUNES

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 223 591 \$	1 728 947 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 403	10 093
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	-	21 932
Amortissement des actifs incorporels	22 673	-
	1 254 667	1 760 972
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes clients et autres créances	39 407	(3 207)
Subventions à recevoir	27 347	(27 347)
Frais payés d'avance	31 328	(44 835)
Créditeurs	7 026	(5 676)
Revenus reportés	(78 775)	(539 434)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 281 000	1 140 473
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements en actions, à la juste valeur	(1 052 095)	(1 526 767)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(3 561)
Augmentation de l'encaisse réservée	-	(330 000)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 052 095)	(1 860 328)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	228 905	(719 855)
ENCAISSE AU DÉBUT	632 223	1 352 078
ENCAISSE À LA FIN	861 128 \$	632 223 \$

FONDATION TEL-JEUNES**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2022****1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ**

La Fondation Tel-jeunes est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il est aussi enregistré à titre d'organisme de charité et est conséquemment exempté des impôts sur le bénéfice. L'organisme a pour objectif la collecte de fonds à ses fins propres et au profit du Centre de prévention de la violence familiale Générations, et est également responsable de l'administration et de la gestion de son capital dans le but de verser des contributions au Centre de prévention de la violence familiale Générations.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de l'exercice considéré. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

La direction a procédé à des estimations et hypothèses lors de l'établissement de l'amortissement des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et l'évaluation des revenus reportés. Les résultats réels pourraient différer en raison des incertitudes reliées à leur mesure. Ainsi, l'évaluation des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et des revenus reportés reflètent la meilleure estimation de la direction selon l'information disponible à la date de clôture.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus tirés de la vente des billets sont comptabilisés comme produits dans la période où l'événement a lieu.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre important d'heures. De plus, l'organisme reçoit des dons en services et en fournitures. Ces apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Ventilation des charges communes

L'organisme ventile les charges de salaires et avantages sociaux dans les divers programmes de l'organisme selon les clés de répartitions suivantes : 80 % pour le programme Salaires et charges sociales et 20 % pour le programme Frais généraux.

Impôts sur le bénéfice

L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et par conséquent, est exempt d'impôt.

FONDATION TEL-JEUNES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**Instruments financiers***Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Mobilier de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois et cinq ans.

FONDATION TEL-JEUNES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. FONDS DE RÉSERVE

Sur la décision du conseil d'administration de l'organisme, un fonds de réserve a été créé en 2013. Ce fonds est destiné à réserver certains apports reçus pour de futures contributions au Centre de prévention de la violence familiale Générations. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à des fins non stipulées par affectation sans le consentement préalable du conseil d'administration.

En date du 31 mars 2022, un montant de 1 000 000 \$ (2021 - 1 000 000 \$) figure dans ce fonds de réserve et est inclus dans l'encaisse réservée.

4. VENTILATION DES CHARGES COMMUNES

Les montants pour les salaires et avantages sociaux ont été ventilés comme suit :

	2022	2021
Salaires et charges sociales	500 988 \$	553 725 \$
Frais généraux - salaires et charges sociales	123 322	133 125
	624 310 \$	686 850 \$

5. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2022	2021
Comptes à recevoir	-	7 475 \$
Provision pour créances douteuses	-	(7 475)
	-	-
Comptes à recevoir de Centre de prévention de la violence familiale Générations	1 877	10 973
Promesses de dons à recevoir	10 350	57 350
Sommes à recevoir des gouvernements	34 563	17 874
	46 790 \$	86 197 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	12 009 \$	11 771 \$	238 \$	2 640 \$
Équipement informatique	49 620	45 729	3 891	9 892
	61 629 \$	57 500 \$	4 129 \$	12 532 \$

FONDATION TEL-JEUNES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2022

7. ACTIFS INCORPORELS

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Site internet	156 856 \$	145 205 \$	11 651 \$	34 324 \$

8. CRÉDITEURS

	2022	2021
Comptes fournisseurs	12 661 \$	5 157 \$
Comptes à payer à Centre de prévention de la violence familiale Générations	4 577	12 018
Salaires et vacances	51 470	51 250
Sommes à remettre aux gouvernements	-	440
Frais courus	44 285	37 102
	112 993 \$	105 967 \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux risques sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et autres créances.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme détient des placements en monnaies étrangères. Par conséquent, cet élément d'actif est exposé aux fluctuations des devises. Au 31 mars 2022, l'actif libellé en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, est le suivant :

	2022		2021	
	Dollars américains €	Dollars canadiens \$	Dollars américains €	Dollars canadiens \$
Placement en actions, à la juste valeur	246 484	304 797	136 164	171 352

FONDATION TEL-JEUNES**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2022****9. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)****Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Fondation Tel-Jeunes ("Fondation") est assistée par l'organisme qui le contrôle, le Centre de prévention de la violence familiale Générations ("Générations"), dans l'exercice de sa mission. À ce titre, Fondation a comptabilisé des frais administratifs d'environ 59 000 \$ (2021 - 76 000 \$), présentés aux frais généraux. Aucun honoraires de gestion n'a été comptabilisé cette année (2021 - 6 000 \$).

Depuis le 1er janvier 2013, Fondation a des employés fournissant des services à la fois à Fondation et à Générations. Fondation facture à Générations sa quote-part d'utilisation de ces ressources. À ce titre, Fondation a comptabilisé des revenus d'honoraires de gestion d'environ 94 780 \$ (2020 - 105 000 \$) qui sont présentés aux revenus de frais refacturés à Générations.

Durant l'exercice, Fondation a versé des contributions à Générations d'un montant de 400 000 \$ (2020 - 568 400 \$).

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

FONDATION TEL-JEUNES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

	2022	2021
ANNEXE A - COÛT DIRECT DES ÉVÉNEMENTS		
Aliments et fournitures	309 241 \$	6 933 \$
Location, traiteur et divers	-	57 203
	309 241 \$	64 136 \$
ANNEXE B - FRAIS GÉNÉRAUX		
Salaires et charges sociales	123 322 \$	133 125 \$
Loyer, fournitures et frais de bureau	64 019	82 952
Honoraires professionnels	59 550	62 016
Développement technologique	49 910	-
Frais bancaires et intérêts	18 296	19 397
Frais de déplacement et représentation	12 153	7 983
Entretien et réparation - équipement et informatique	8 664	35 153
Mauvaises créances	-	7 475
Amortissement des immobilisations corporelles	8 403	10 097
Amortissement des actifs incorporels	22 673	21 928
	366 990 \$	380 126 \$
ANNEXE C - AUTRES PRODUITS		
Revenus de placements	127 959 \$	27 257 \$
Revenus de subventions	77 173	132 372
Gain (perte) latent sur placements évalués à la juste valeur	(51 193)	10 844
	153 939 \$	170 473 \$